## OPERATION DE LA BRANCHE DES MANDATS D'ARTICLES D'ARGENT PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1871.

						Ontario et Québec.	Nouveau- Brunswick.	Nouvelle- Ecosse.
Nombre de bureaux de mandats d'articles d'argent					477	36	58	
Montant des mandats émis							\$ cts. 613,850 18 2,155 71 3,037 37	\$ cts 907,268 37 2,983 89 5,272 32
						ureaux de ma argent en Can		tant total
Année expirée le 30 juin 1868					5	15	\$3,34	2,574 31
	" .		"	1869	5	550	3,55	1,552 36
	"		"	1870	5	558	3,89	8,747 72
	cc .	:	"	1871	E	571	•	7,902 41
Revenu	de la l	orano	he pen	dant l'année expirée le 3	0 juin 1	1871	2	4,883 77
			_	ır la même année				9,610 70
							·	5,273 07

L'augmentation des opérations, comparativement à l'année dernière, a été très considérable, surtout dans les provinces maritimes.

Dans le Nouveau-Brunswick, les émissions de mandats ont été de 50 pour cent et dans la Nouvelle-Ecosse d'un tiers plus considérables qu'en 1870.

Les maîtres de poste du Nouveau-Brunswick n'avaient pas, jusqu'à cette année, reçu de commission ou d'allocation sur les opérations de leurs bureaux; mais en ceci comme dans tous les autres détails, le système des mandats suivi dans les provinces maritimes a été assimilé à celui d'Ontario et de Québec. Les mandats s'échangent maintenant entre les bureaux des quatre provinces au même taux de taxe et aux mêmes conditions que s'ils étaient transmis d'un bureau à un autre de la même province. L'acte de l'année dernière qui établit l'uniformité du cours monétaire canadien a permis d'opérer cette assimilation.